



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-des-Aigles tenue mardi, le 5 mai 2026 à 19 h 30 au 75, rue Principale, Lac-des-Aigles**

<b>Membres du Conseil de ville</b>	<b>Titre</b>	<b>Présent.e</b>	<b>Absent.e</b>
Monsieur Michel Dubé	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Daigneault # 1	Conseiller # 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Lison Bourgoïn # 2	Conseillère # 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Chantal Ouellet, # 3	Conseillère # 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Luc Sirois # 4	Conseiller, # 4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Vicky Ouellet # 5	Conseillère, # 5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Marie-Pier Ouellet # 6	Conseillère, # 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Michel Dubé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30, Madame Josée Sirois, directrice générale de la ville fait fonction de secrétaire.

Les membres présents forment le quorum.

108-26

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 32.1 Réparation Alain Santerre
- 32.2 Table du conseil dans la salle
- 32.3 Borne de recharge
- 32.4 Plainte citoyenne
- 32.5 Demande d'appui financier
- 32.6 Affiche de sécurité (Kalitec et Dickner)
- 32.7 Régie Intermunicipale (pompiers)
- 32.8 Lumière chemin Pelletier
- 32.9 Activité Carte Blanche (crème molle)

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2026
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Règlement # 237-26 Abolition des districts
- 7. Avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de règlement # 238-26 Règlement de gestion contractuelle et de délégation de certains pouvoirs abrogeant le règlement # 225-25
- 8. Formations code éthique et déontologie et rôle et responsabilités des élus municipaux – Dépôt des attestations
- 9. Réseaux
- 10. Vente de la niveleuse et du camion Dodge
- 11. CCU - Nomination
- 12. Emblème et/ou LOGO de la Ville de Lac-des-Aigles
- 13. PAFIRSPA
- 14. Budget révisé OMHT et Financement de travaux
- 15. Fête du Village du 27 juin
- 16. Rappel distribution d'arbres le 27 mai - CISEA
- 17. Camp de jour – Animatrices
- 18. Motion de félicitations – Formation pompier - Auto-sauvetage
- 19. Motion de félicitations – CESEA

20. Motion de Félicitations – J. Lévesque inc.
21. Cuisines collectives – Travaux au local
22. Changement de la date de la réunion du mois d'octobre pour mardi, le 6 (Élections provinciales Lundi, le 5)
23. Asphaltage
24. Accès aux personnes à mobilité réduite (sous-sol du 75)
25. Centre de jour (Maison sur le lac)
26. Réservoir à diesel (ancienne école St-Guy)
27. Soumission prix du diesel
28. Vin d'honneur – Lancement de la saison touristique au CISEA le 6 mai
29. Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales
30. Travaux au rang Bédard
31. CDL de St-Guy – Signataire
32. Affaires nouvelles  
Période de questions
33. Clôture et levée de la séance

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

109-26 **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE MERCREDI LE 8 AVRIL 2026**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

**Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue mercredi, le 8 avril 2026 tel que présenté.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

110-26 **4. COMPTE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026**  
**LISTE DES COMPTE - VILLE DE LAC-DES-AIGLES**

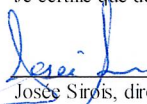
**COMPTE INCOMPRESSIBLES PAYÉS ET CHÈQUE ÉMIS**

Salaires employés & pompiers		<b>53 014.07 \$</b>
Chèque # 11162 à 11170	<b>Chèques de la liste des comptes du 8 avril 2026</b>	
Dépôt Direct # 519 à 565	<b>Dépôt direct de la liste des comptes du 8 avril 2026</b>	
Dépôt Direct sur demande # 567 Stéphanie Tardif	Achat 3 supports cellulaire pour camions pompier	17.25 \$
Dépôt Direct sur demande # 566-568-569-570	Frais déplacements Mathieu Levesque (4)	400.00 \$
Dépôt Direct sur demande # 571 Sacha Cima	Réso 243-25 Contrat poste essence, déplacement et lave vitre	852.00 \$
Chèque # 11171 Asso. Ensemencement	Réso 104-26 Aide pour publicité et activité	1 000.00 \$
Chèque # 11172 École Sec. Vallée-des-Lacs	Réso 93-26 Aide pour Album finissants, voyage etc...	200.00 \$
Chèque # 11173 Hockey Témiscouata	Réso 94.26 Aide financière pour inscription Ali Oudina	50.00 \$
Chèque # 11174 Poste Canada	Envoi collectif	61.27 \$
Accès D Hydro-Québec 588-589	Toutes factures d'Hydro du mois de d'avril	336.60 \$
Accès D Cogeco 580 à 587	Toutes factures de Cogeco du mois d'avril	659.74 \$
Accès D Revenu Québec p.579	Taxes d'hébergement 01-01-2026 au 31-03-2026	251.98 \$
Accès D Revenu Québec p.592	Remises provinciales (employeur)	5 520.28 \$
Accès D Revenu Canada p.577	Remises fédérales (employeur)	893.67 \$
Accès D Revenu Québec	PPA Yves Caron	- \$
Fonds d'action	Cotisation de l'employeur 22-03-2026 au 25-04-2026	230.02 \$
Visa	Abonnement Chat GPT, commissions des transports	191.74 \$
	<b>Total</b>	<b>10 664.55 \$</b>

**COMPTES À PAYER**

1	Association des Pompiers de l'est du Québec	Congrès membre Jonathan Leblanc Breault	1 017.53 \$
2	Ass. Directeur municipaux	Formation Cycle RH du recrutement au départ d'un employé	385.17 \$
3	Atelier de réparations générales inc.	Ent. Camion Saint-Guy	157.01 \$
4	Automation d'amours inc.	Vérification et rapport débitmètre	742.74 \$
5	Bourgoin Langis	Usagés vendus loisirs et chalets	385.00 \$
6	Leblanc Breault Jonathan	Achat de 2 pigeonniers pour caserne	144.84 \$
7	Buanderie K	Location, nettoyage et serviettes	362.20 \$
8	Buropro Citation	Copies mono et couleur, cartouche Francine et Biblio.	268.00 \$
9	Carrefour du camion RDL	Ent. Camion et camion pompier	1 368.82 \$
10	Le centre routier 1994 inc.	Sensor camion pompier	353.67 \$
11	Dionne Fernand	Robinet du drain camion 245	105.00 \$
12	Dubé Michel	Collations pour formation MRC	34.71 \$
13	Électro mécanique services - EMS	Ouvrage travaux d'hiver	284.57 \$
14	Electronique Mercier	Réparation paget pompier	160.91 \$
15	Excavation Jean-Guy Roy inc.	50 tonnes 0 3/4 concassé rang Bédard	730.67 \$
16	Fonds d'information sur le territoire	Avis de muations	18.00 \$
17	Fédération Québécoise	Honoraires prof. PGA tech	102.00 \$
18	Garage SfMécanique inc.	Tuyaux et ouvrage pour case 621D	137.97 \$
19	Garage Eric Rioux	Batterie pompe portative du 245, changement d'huile, ent. Camion etc..	2 123.99 \$
20	H2L ab inc.	L'eau potable et eau usées	459.33 \$
21	Harnois énergies inc.	Mazout coloré St-Guy, Diesel etc ...	11 085.38 \$
22	Infotech	Remboursement CR déjà rembourser	582.07 \$
23	Macpek inc.	Chargeur à batterie	1 461.59 \$
24	Magasin Coop Squatec	Chlore, brosse, cadenas, clé etc...	214.03 \$
25	Les matériaux du Lac	Garage, camion, caserne	73.64 \$
26	Mécanique J.L. 2017 inc.	Ent. Tracteur pelouse	23.00 \$
27	Metal A.P. (2010) inc.	Garage, camion St-Guy, signalisation, boyau laveuse stat. Bateau etc...	563.84 \$
28	Municipalité de Biencourt	Int. 10 mars, 01 avril et 18 mars et frais déplacement table officiers	1 242.25 \$
29	Municipalité de Squatec	Int. 01 avril, nett. Bunker et Apria Msa	1 303.19 \$
30	Marie-Pier Ouellet	Formation et repas	50.28 \$
31	Energies Filgo inc.	Diesel	4 318.44 \$
32	Pièces d'auto select	Compresseur pompier, nettoyant freins	226.39 \$
33	Place du travailleur enr.	Bottes	444.08 \$
34	Proulx Keven	Formation, déplacement et repas	253.36 \$
35	Purolator inc.	Électronique Mercier et La boutique du plongeur	30.71 \$
36	Régie intermunicipale des déchets	Matières Résiduelles 4/12	9 200.56 \$
37	Sécur-max	Rempalcement lecteur contrôle Gym	477.15 \$
38	Sirois Josée	Boîte à café et déplacement table des officiers	100.59 \$
39	Tardif Stéphanie	Achat collations pour caserne	194.42 \$
40	Tetra Tech Q1 inc.	Renouvellement conduites chaussée	2 873.80 \$
41	Toromont Cat	Ent. Camion	54.93 \$
42	Wurth Canada inc.	Accessoire garage St-Guy	486.85 \$
<b>TOTAUX COMPTES À PAYER</b>			<b>44 602.68 \$</b>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

  
Josée Sirois, directrice générale

### **Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**

D'autoriser le paiement de la Liste des comptes.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **5. CORRESPONDANCE**

1. Information que le premier ministre des Affaires municipales M. Samuel Poulin a été nommé au nouveau cabinet des ministres par la première ministre Mme Christine Fréchette le 22 avril et M. Mathieu Lévesque à titre de ministre délégué aux Régions (nouveau poste créé).
2. Reçu du MRNF le 17 avril par courriel que notre projet de distributions d'arbres a été accepté. Nous recevrons 200 arbres dont 50 bouleaux jaunes, 50 érables rouges, 50 pins rouges et 50 pins blanc. Distribution prévue par le CISEA samedi le 23 mai.

3. Reçu courriel de M. Jacques Boucher d'Agroénergie de l'Est qui nous envoie, au nom de M. Jeannot Beaulieu, président de l'Agroénergie, sa lettre de réponse à l'article « Forêt publique : L'industrie forestière jette de l'huile sur le feu ». Une copie a été envoyée à chaque élu avec la convocation.
4. La réfection du ponceau, situé sur le rang 7, sur le chemin multiusage reliant la route de Saint-Guy à Saint-Valérien, est nécessaire suite à son déplacement dû aux castors. Chemin qui traverse la Réserve Duchénier. TERFA fera une demande de financement pour cet ouvrage et aucune contribution ne nous sera demandée.
5. Reçu information du RIM – Réseau d'information municipale à l'effet qu'un nouveau crédit d'impôt remboursable sera créé pour le remboursement des frais de mutation, à l'achat d'une première maison.
6. Reçu confirmation du CISEA qu'ils ont reçu l'acceptation de leur projet pour leur fête de la pêche prévue samedi, le 6 juin (Réso 57-26). Plus de détails à venir.
7. Reçu CV de Sam Dubé pour effectuer des travaux d'été.

6. **RÈGLEMENT # 237-26 ABOLITION DES DISTRICTS**

**DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA PORTÉE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT # 237-26 QUE LE CONSEIL S'APPRÊTE À ADOPTER**

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; le règlement # 237-26 – Abolition des districts électoraux, qu'AUCUN changement n'a été apporté entre le projet adopté le 8 avril 2026 et l'adoption du règlement ce soir, aucune dépense, mode de financement, de paiement ou de remboursement ne découle de ce règlement.

111-26

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 237-26 ABOLITION DES DISTRICTS**

**Il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoin**

Que le règlement # 237-26 – Abolition des districts soit adopté comme s'il était tout au long transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.

Et que celui-ci soit envoyé à Élections Québec, tel que requis.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. **AVIS DE MOTION, DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 238-26 RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE ET DE DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 225-25**

AVIS DE MOTION

Madame Chantal Ouellet, conseillère donne l'avis de motion, fait le dépôt, la présentation et l'adoption du projet de règlement # 238-26 de Gestion contractuelle et de délégation de certains pouvoirs abrogeant le règlement # 225-25.

**« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »**

La directrice générale déclare que le projet de règlement # 238-26 est pour adopter un nouveau règlement de gestion contractuelle suite à l'adoption de la nouvelle Loi sur les contrats des organismes municipaux - LCOM.

112-26

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 238-26 RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE ET DE DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 225-25**

**Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Ouellet**

Que le projet de règlement # 238-26 de Gestion contractuelle et de délégation de certains pouvoirs abrogeant le règlement # 225-25 soit adopté comme s'il était tout au long transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

113-26 8. **FORMATIONS CODE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE ET RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX - DÉPÔT DES ATTESTATIONS**

Tous les membres du conseil ont suivi les Formations

**Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet**

Que la Ville de Lac-des-Aigles accuse réception du dépôt de participation et de réception des attestations de tous les membres du conseil ayant suivi les formations Code éthique et déontologie et rôle et responsabilités des élus municipaux.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. **RÉSEAUX**

Formations eaux usées en septembre.

En attente des réponses de Biencourt et Squatec pour former une régie intermunicipale.

114-26 10. **VENTE DE LA NIVELEUSE ET DU CAMION DODGE**

Mise en vente de la niveleuse CHAMP 740A, 1988, kilométrage 67 056 km.  
Et du Camion\_Dodge RAM 2007 (truck bleu), kilométrage : 424825 km.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault**

Que la Ville de Lac-des-Aigles mette en vente ces 2 équipements par envoi collectif, ...

Pour la niveleuse : Montant de base de : 7 500 \$

Pour le camion Dodge : Montant de base de : 2 500 \$

Les soumissions d'ici jeudi le 11 juin à 15 h.

La Ville mandate la directrice générale pour retenir les meilleures offres et faire rapport au conseil à la réunion du mois de juillet, le 6.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

115-26 11. **CCU – NOMINATION**

Madame Nathalie Chaput ne désire plus être membre du CCU.

**Il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoin**

Que la Ville de Lac-des-Aigles nomme comme représentante citoyenne Mme Josée Sirois, membre du CCU, elle a déjà suivi la formation exigée.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

116-26 12. **EMBLÈME ET/OU LOGO DE LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES**

La Ville a 2 armoiries celle de Lac-des-Aigles et celle de Saint-Guy, qui demeureront.

Pour la représentativité de la Ville un Logo ou emblème pourrait être utilisé lors de communications non officielles.



LOGO

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault**

Que la Ville de Lac-des-Aigles, accepte le logo temporaire. Lorsque nous aurons à se pencher sur un logo officiel, le conseil sera avisé pour les décisions relatives à la conception d'un logo qui représentera la fusion des deux municipalités.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**13. PAFIRSPA**

Pour le programme d'Aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) aide maximale de 66 % des coûts admissibles.

Demande d'ici le 22 juin pour le Volet 1 (Infrastructures sportives et récréatives)

Demande d'ici le 22 mai pour le Volet 2 : Aménagement complémentaire aux activités de plein air réservé aux adeptes (abri – bâtiment pour équipements de sport) – Circonflexe, par exemple

**Aucun projet retenu.**

**14. OMHT – BUDGET RÉVISÉ ET FINANCEMENT DE TRAVAUX**

Reçu budget révisé et demande d'aide pour travaux.

117-26

**14.1 OMHT – BUDGET RÉVISÉ**

**Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet**

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte le budget révisé de l'OMHT de 35 825 \$ et y participe pour un montant de 226 \$.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

118-26

**14.2 OMHT – FINANCEMENT DE TRAVAUX**

**Objet : Acceptation des obligations municipales et engagement financier – Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM)**

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a mis en place, en mai 2023, le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) visant à soutenir la rénovation et la modernisation du parc de logements sociaux dont les conventions sont échues avec le gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE ce programme est offert dans le contexte des fins d'ententes entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Société d'habitation du Québec (SHQ);

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec, particulièrement dans les régions rurales ou dévitalisées, ont exprimé des difficultés à assumer immédiatement la contribution municipale équivalant à 10 % du coût des travaux admissibles;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a annoncé en 2025 que les municipalités pourront, dans le cadre du programme PRHLM, recourir à un règlement d'emprunt afin de financer leur contribution municipale, sous réserve de l'approbation du MAMH avant la signature des contrats de réalisation des travaux;

ATTENDU QUE cette mesure vise à faciliter la réalisation des travaux de rénovation nécessaires au maintien et à la modernisation du parc de logements à loyer modique;

ATTENDU QUE l'Office d'habitation de Lac-des-Aigles souhaite conclure une convention d'aide financière avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme PRHLM;

ATTENDU QUE l'ensemble immobilier visé par cette convention est le E.I. # 2854, situés sur le territoire de la Ville de Lac-des-Aigles ;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-des-Aigles reconnaît l'importance de maintenir et d'améliorer le parc de logements sociaux afin de répondre aux besoins de sa population.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

QUE le conseil municipal de la Ville de Lac-des-Aigles confirme son appui à la démarche de l'Office d'habitation de Lac-des-Aigles visant la conclusion d'une convention d'aide financière avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre du Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);

QUE la Ville de Lac-des-Aigles accepte les obligations municipales prévues à la convention d'aide financière PRHLM, lesquelles comprennent notamment :

1. reconnaître et maintenir l'usage des immeubles concernés à des fins de logements sociaux;
2. collaborer avec la Société d'habitation du Québec et l'Office d'habitation de Lac-des-Aigles dans la mise en œuvre du programme;
3. soutenir le maintien et l'amélioration du parc de logements sociaux sur son territoire;

QUE la Ville de Lac-des-Aigles s'engage à assumer une contribution financière municipale équivalant à 10 % des coûts admissibles des travaux, conformément aux conditions du programme PRHLM;

QUE la Ville de Lac-des-Aigles pourra, si nécessaire, recourir à un règlement d'emprunt afin de financer cette contribution municipale, conformément aux dispositions prévues par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et sous réserve des approbations requises;

QUE cet engagement financier vise l'ensemble immobilier E.I. # 2854 situé sur le territoire de la Ville de lac-des-Aigles.

**Pour le montant de travaux prévus en 2026 qui est de l'ordre de 12 000 \$, la ville paiera le 10 % soit 1 200 \$.**

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

119-26 **15. FÊTE DU VILLAGE DU 27 JUIN**

En vue des préparatifs pour la Fête du village prévue le 27 juin, une liste des nouveaux propriétaires-arrivants, ainsi que des nouveau-nés a été préparée.

20 nouveaux propriétaires 2025-2026, 17 en 2024 et 10 en 2023 TOTAL DE 47

et 10 nouveau-nés 2024 (4), 2025 (4) et en 2026 (2)

Le musicien sera Stéphane Cyr, les cartes de vente du souper sera fait par la Ville et donné à Vicky Ouellet pour la distribution de celle-ci.

Demande aux animatrices du camp de jour d'être présente pour la journée afin de s'occuper des jeux gonflables.

Idées cadeau à trouver. Gourde avec la Ville de Lac-des-Aigles inscrit dessus. Carte cadeaux à demander aux commerces.

**Il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoin**

Que la Ville de Lac-des-Aigles invite par écrit tous les nouveaux-arrivants et parents des nouveau-nés de 2024-2025 et 2026.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

120-26 **16. RAPPEL DISTRIBUTION D'ARBRES – SAMEDI LE 23 MAI PAR LE CISEA**

Samedi, le 23 mai au CISEA, en cas de pluie la distribution d'arbres (200) se fera au Pavillon.

**Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet**

Que la Ville de Lac-des-Aigles appuie l'activité au CISEA pour cette journée.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

121-26

**17. CAMP DE JOUR – ANIMATRICES**

5 entrevues ont été réalisées par Josée, Lison et Chantal du dossier RH.  
2 candidatures ont été retenues suite au pointage obtenu sur le questionnaire.  
Soit Marion Sirois et Émy Leblond.

**Il est proposé par la conseillère Monsieur Luc Sirois**

Que la Ville de Lac-des-Aigles engage ces deux animatrices pour l'été 2026 au salaire minimum établie par la loi.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

122-26

**18. MOTION DE FÉLICITATIONS – FORMATION POMPIER – AUTOSAUUVETAGE**

**Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Ouellet**

Que la Ville de Lac-des-Aigles félicite nos 2 pompiers Marie-Pier Ouellet et Keven Proulx pour leur réussite à la formation auto-sauvetage du 18 avril dernier.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

123-26

**19. MOTION DE FÉLICITATIONS – CISEA**

La MRC nous envoie une motion de Félicitations

**Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**

Que la Ville de Lac-des-Aigles félicite à son tour le CISEA pour avoir été retenu parmi les neuf bons coups de l'année lors du colloque de l'industrie touristique, ainsi que le conseil du CDL.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**20. MOTION DE FÉLICITATIONS – J. LÉVESQUE ET CULTURE BM**

124-26

**Motion de félicitations – Monsieur Julien Lévesque**

Il est proposé de transmettre les félicitations du conseil municipal à Monsieur Julien Lévesque, entrepreneur propriétaire de l'entreprise J. Lévesque Services Mécaniques inc. à Lac-des-Aigles, pour l'obtention du prix « Coup de cœur » dans le cadre du Défi OSEntreprendre de la MRC de Témiscouata.

Cette distinction souligne la qualité de son entreprise de mécanique mobile, son esprit entrepreneurial ainsi que sa contribution au développement économique et au rayonnement de la communauté de Lac-des-Aigles.

**Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet**

QUE Le conseil municipal lui adresse ses plus sincères félicitations et lui souhaite beaucoup de succès dans la poursuite de ses activités.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

125-26

**Motion de félicitations – Culture BM**

Il est proposé de transmettre les félicitations du conseil municipal à Madame Yolaine Malenfant et Monsieur Francis Boucher de l'entreprise Culture BM, pour l'obtention du Prix Reconnaissance 2026 dans le volet Productivité en croisement – Production commerciale.

Cette reconnaissance met en valeur leur engagement, leur travail soutenu ainsi que leur contribution au développement du secteur agricole et entrepreneurial de la région.

**Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet**

QUE le conseil municipal leur adresse ses plus sincères félicitations et leur souhaite une continuité de succès dans leurs projets futurs.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

126-26 **21. CUISINES COLLECTIVES – TRAVAUX AU LOCAL**

- 1 - Infiltration d'eau sur le tapis au bureau des Cuisines collectives.
- 2 - Échangeur d'air FLAIR datant de 1995, année de la construction de l'édifice qui n'est plus en fonction : à retirer

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

Que la Ville de Lac-des-Aigles évaluera les travaux à effectuer pour corriger les problèmes d'infiltration d'eau et de retirer l'échangeur d'air.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

127-26 **22. CHANGEMENT DE LA DATE DE LA RÉUNION DU MOIS D'OCTOBRE POUR MARDI, LE 6 (ÉLECTIONS PROVINCIALES LUNDI, LE 5)**

**Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**

Que la Ville de Lac-des-Aigles change la date de la réunion du mois d'octobre pour mardi, le 6 octobre, étant donné que la salle est réservée le 5 pour les élections provinciales.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

128-26 **23. ASPHALTAGE**

Un prix a été demandé à Pavage Cabano, pour du ESG-14 75mm

Rue Sirois (1 prise) : 77 m <sup>2</sup>	6 609 \$
Rue Jean-Guy Rioux (2 prises) : 113 m <sup>2</sup>	8 048 \$
Bélangier (trottoir) arraché cause dôme :	1 500 \$
	<hr/>
	16 157 \$

Plus taxes = 18 576.51 \$

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte les 3 soumissions.

Que ces travaux soient payés avec le surplus carrière-sablière. (GL 51-2000) et si nécessaire le reste avec le budget fonctionnement.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**24. ACCÈS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (SOUS-SOL DU 75)**

Yves Castonguay est venu voir notre plateforme élévatrice, et il ne peut rien faire.

Des prix ont été demandé pour une chaise élévatrice, en attente.

129-26 **25. CENTRE DE JOUR (MAISON SUR LE LAC)**

**Résolution – Relocalisation du Centre de jour**

ATTENDU QUE le Centre de jour occupe depuis 2023 les locaux municipaux situés au sous-sol du 75, rue Principale à Lac-des-Aigles;

ATTENDU QUE cette location génère un revenu annuel de 3 450 \$ pour la Ville;

ATTENDU QUE la Maison sur le Lac a manifesté son intérêt à accueillir le Centre de jour dans ses installations;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère favorablement cette demande de relocalisation;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoin**

et résolu que la Ville de Lac-des-Aigles accepte la demande visant à permettre la relocalisation du Centre de jour vers les installations de la Maison sur le Lac.

Il est également résolu que l'administration municipale soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires afin de mettre fin à l'occupation des locaux municipaux situés au 75, rue Principale, selon les modalités convenues entre les parties.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26. **RÉSERVOIR À DIESEL (ANCIENNE ÉCOLE ST-GUY)**

En attente des soumissions de Harnois et de Pétrole JMP

130-26 27. **SOUMISSION PRIX DU DIESEL**

En attente de Harnois et de pétrole JMB

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault**

Que la Ville de Lac-des-Aigles autorise la DG à choisir le plus bas.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

131-26 28. **VIN D'HONNEUR – LANCEMENT DE LA SAISON TOURISTIQUE AU CISEA LE 6 MAI**

Le 6 mai, demain, aura lieu le Lancement de la saison touristique 2026 de la MRC, à 15 h 30 au CISEA. À cet effet un vin d'honneur sera servi par la Ville aux invités.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte d'être responsable du vin d'honneur à l'occasion du Lancement de la saison touristique au CISEA de Lac-des-Aigles. Le CISEA attend une quarantaine de personnes de partout au Témiscouata.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

132-26 29. **PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES**

**Révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales**

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique partagée entre différents paliers décisionnels, notamment le milieu municipal qui y joue un rôle prépondérant;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des MRC sont en train d'élaborer des plans climat et de réviser leurs planifications territoriales afin de se conformer aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en vigueur depuis décembre 2024, et d'assurer la résilience de leur communauté face aux défis que posent les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE ces orientations prévoient notamment que les MRC doivent assurer la protection, la disponibilité et la qualité de l'eau, la conservation des milieux naturels, le maintien du couvert forestier pour assurer la connectivité écologique et la protection de la biodiversité, mais également le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales, visant à remplacer le Règlement sur les exploitations agricoles, a été élaboré sans consultation des représentants municipaux ni pris en compte du processus d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement est incohérent avec l'orientation 2 des OGAT qui vise à assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement entraînerait la conversion d'importantes superficies de couvert forestier en superficies agricoles, sans encadrement adéquat ni pris en compte des particularités territoriales, et que cette décision est contraire à la volonté du gouvernement exprimée (attente 2.2.2 des OGAT) de limiter la fragmentation du couvert forestier ;

CONSIDÉRANT QUE par l'introduction du principe de préséance, ce règlement aurait pour effet de retirer aux MRC et aux municipalités le pouvoir de réglementer les bandes riveraines en milieu agricole afin de protéger l'eau des lacs et des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la perte de ce pouvoir d'intervention aura pour effet d'entraîner des reculs environnementaux importants et immédiats dans plusieurs territoires et de mettre en péril les efforts et les investissements effectués pour améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE dans plusieurs municipalités, la majorité des cours d'eau se situent en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la levée du moratoire peut favoriser le développement de nouvelles activités agricoles et la vitalité de communautés dans la mesure où l'ouverture de nouvelles superficies à la culture se fait dans le respect de la réglementation municipale et des planifications régionales;

CONSIDÉRANT la nécessité que toute nouvelle mise en culture assure la préservation des ressources en eau, la protection de l'environnement et de la biodiversité et s'inscrive dans les démarches d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la levée du moratoire sur la mise en culture de nouvelles parcelles telle que proposée au projet de règlement, pourrait accentuer les enjeux d'approvisionnement en eau observés dans plusieurs régions, avec des conséquences importantes sur plusieurs secteurs économiques, dont l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura également pour effet de freiner la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques, dont leur arrimage avec les schémas d'aménagement est une exigence de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (chapitre C-6.2);

CONSIDÉRANT les nombreux enjeux soulevés par le milieu municipal, dont la Fédération québécoise des municipalités, en regard de la proposition réglementaire, particulièrement sur les articles 7, 51 à 54, 104 à 106.

CONSIDÉRANT QUE les résultats positifs obtenus dans plusieurs municipalités et MRC en matière d'implantation de bandes riveraines, de protection des milieux humides et d'amélioration significative de la qualité de l'eau ont tous en commun un travail concerté avec les agriculteurs qui s'inscrit dans une vision durable de l'aménagement de nos territoires;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre réglementaire modernisé de gestion des milieux hydriques, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2026, le gouvernement a reconfirmé l'importance de permettre aux municipalités de déterminer des rives élargies, et que cette volonté se traduit également dans l'invitation qu'il adresse aux MRC via les OGAT (attente 2.2.2) de prévoir des moyens de protection supplémentaires pour des rives élargies;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche concertée et adaptée aux réalités du territoire qui sont diverses;

### **Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

Que la Ville de Lac-des-Aigles demande à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Pascale Déry, de suspendre le processus d'adoption de ce règlement afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus; plus précisément :

- de renoncer à la préséance de ce règlement sur toute réglementation municipale qui vise une protection accrue de l'environnement, particulièrement de nos ressources en eau (articles 7, 104 à 106);
- de lier l'augmentation des superficies en culture au processus d'aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales, lesquelles sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu (articles 52 à 54).

DE TRANSMETTRE également copie de cette résolution à la première ministre du Québec, au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et l'Alimentation, au ministre des Affaires municipales, au député de notre circonscription, au ministère de l'Environnement et à la Fédération québécoise des municipalités.

[premierministre@quebec.ca](mailto:premierministre@quebec.ca), [ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca) . [ministre@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mapaq.gouv.qc.ca), [revision.rea@environnement.gouv.qc.ca](mailto:revision.rea@environnement.gouv.qc.ca), [info@fgm.ca](mailto:info@fgm.ca)

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

133-26      **30. TRAVAUX AU RANG BÉDARD**

Facture reçue de 50 tonnes. Réparation faites à cause d'un passage de tuyau pour une cabane à sucre. Le citoyen était au courant que si cela s'affaissait, les travaux seraient faits à ses frais.

**Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Ouellet**

Que la Ville de Lac-des-Aigles paie la facture comme reçue mais qu'un voyage de gravier soit remis à la Ville pour ces travaux gratuitement.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

134-26      **31. CDC DE ST-GUY – SIGNATAIRE**

La propriété du CDC de Saint-Guy, fiche F 0822-95-5640 Lot 5 006 037 est donnée à la Ville pour 1 \$. Terrain d'une valeur évaluée de 2 600 \$. Le CDC de Saint-Guy fermera tous ses livres par la suite. La charte sera abolie.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault**

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte le don de la propriété du CDC de St-Guy, soit le lot 5 006 037.

Qu'elle autorise et mandate la directrice générale Madame Josée Sirois, à signer tout document relatif et à payer tous les frais de ce transfert (contrat, notaire, ...) à intervenir entre la Ville et le CDC de Saint-Guy.

Que la Ville radie tous les comptes de taxes, ... échus, au jour de la signature du contrat (montant d'environ 270 \$).

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**32. AFFAIRES NOUVELLES**

135-26      **32.1 Réparation Alain Santerre**

ATTENDU QUE des travaux de sol ainsi que des réparations à la clôture sont requis sur le terrain de Monsieur Alain Santerre;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite évaluer les correctifs pouvant être apportés à cette situation;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

et résolu de mandater Monsieur Michel Dubé afin qu'il se rende sur place pour évaluer la situation et déterminer les travaux pouvant être réalisés concernant les travaux de sol et la réparation de la clôture.

Un suivi sera présenté à la directrice à la suite de cette évaluation.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

136-26      **32.2 Table du conseil dans la salle du 75 principale**

**Résolution – Disposition des tables du conseil municipal**

ATTENDU QUE les tables actuellement utilisées par le conseil municipal occupent un espace important dans les locaux municipaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite se départir de ces tables.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

et résolu que la Ville de Lac-des-Aigles procède à l'affichage des tables à donner sur le site Internet de la municipalité ainsi que sur la page Facebook officielle de la Ville.

L'administration municipale est autorisée à effectuer les démarches nécessaires afin de procéder à cette diffusion et à la disposition desdites tables.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

137-26      **32.3      Résolution – Évaluation de l’ajout de bornes de recharge électriques**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-des-Aigles possède déjà une borne de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite évaluer la possibilité d’ajouter deux bornes de recharge supplémentaires afin de répondre aux besoins futurs;

ATTENDU QU’il est nécessaire de vérifier la faisabilité technique de ce projet auprès d’Hydro-Québec.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

de mandater la directrice générale afin d’effectuer les vérifications nécessaires auprès d’Hydro-Québec concernant la possibilité d’installer deux bornes de recharge additionnelles.

Il est également résolu de vérifier si ces nouvelles bornes pourraient être installées au même emplacement que la borne actuellement en place, selon les capacités techniques et les exigences applicables.

Un retour sera présenté au conseil municipal à la suite des démarches et vérifications effectuées.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l’unanimité des conseillers.

138-26      **32.4      Résolution – Réponse à une plainte citoyenne concernant le pavé du 78, rue Principale**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-des-Aigles a reçu une plainte concernant des travaux de construction et de réparation du pavé situés à l’entrée du 78, rue Principale;

ATTENDU QUE les vérifications effectuées démontrent que les travaux mentionnés dans la plainte ont été réalisés en 2020 par l’entreprise Aménagement Benoit Leblond;

ATTENDU QUE ces travaux ne relèvent pas de la responsabilité de la Ville de Lac-des-Aigles;

ATTENDU QU’un délai de plus de six (6) années s’est écoulé depuis la réalisation des travaux concernés.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Daigneault**

de mandater la directrice générale afin de rassembler et conserver les documents et preuves relatifs aux travaux effectués en 2020 concernant l’entrée du 78, rue Principale.

Il est également résolu que la Ville de Lac-des-Aigles considère ne pas être responsable des travaux mentionnés dans la plainte et, par conséquent, ne s’engage pas à effectuer ni à défrayer des travaux de réparation du pavé concerné.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l’unanimité des conseillers.

139-26      **32.5      Résolution – Demande d’appui financier pour un projet de centre d’hygiéniste dentaire**

ATTENDU QU’une demande d’appui financier a été présentée à la Ville de Lac-des-Aigles par Madame Kathy Thériault dans le cadre d’un projet d’ouverture d’un centre d’hygiéniste dentaire sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l’importance des services de proximité pour la population;

ATTENDU QUE Madame Chantal Ouellet a référé Madame Kathy Thériault à la MRC de Témiscouata afin d'obtenir un accompagnement pour le montage de son plan d'affaires et l'évaluation des programmes d'aide disponibles;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

QUE la Ville de Lac-des-Aigles prenne acte de la demande présentée par Madame Kathy Thériault et l'encourage dans ses démarches de développement de projet auprès de la MRC de Témiscouata et des organismes concernés.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

140-26

### **32.6 Résolution – Achat de signalisation de sécurité pour la rue du Quai**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite améliorer la sécurité routière sur la rue du Quai, particulièrement en raison de la présence d'enfants et des activités fréquentées par les familles;

ATTENDU QU'il est jugé nécessaire d'ajouter de la signalisation préventive afin de sensibiliser les automobilistes;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat de matériel de signalisation de sécurité pour la rue du Quai, auprès de l'entreprise Dickner, de deux affiches de signalisation portant les mentions « Attention à nos enfants » et « Attention – Jeux d'enfants », ainsi que d'une silhouette flexible de sécurité auprès de l'entreprise Kalitec.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

141-26

### **32.7 Résolution – Dossier de régie intermunicipale**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite faire progresser le dossier concernant la mise en place d'une régie intermunicipale Sécurité incendie;

ATTENDU QUE Madame Chantal Ouellet travaille actuellement avec la MRC de Témiscouata afin de faire avancer ce dossier;

ATTENDU QU'il est nécessaire de poursuivre les discussions avec les municipalités concernées;

**ENCONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

et résolu que la directrice générale soit mandatée afin d'organiser une rencontre de travail avec les conseils municipaux de Biencourt et de Squatec.

Il est également résolu que la directrice générale communique avec la directrice générale de Lejeune afin de discuter du dossier et de leur intérêt à participer aux démarches entourant la régie intermunicipale.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

142-26

### **32.8 Résolution – Installation d'une lumière de rue au chemin Pelletier**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite améliorer l'éclairage et la sécurité au chemin Pelletier;

ATTENDU QU'un poteau est déjà installé et pourrait permettre l'ajout d'une lumière de rue à cet emplacement;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

et résolu que la Ville de Lac-des-Aigles fasse une demande auprès d'Hydro-Québec afin de procéder à l'installation d'une lumière de rue dans le poteau électrique permettant l'éclairage de l'intersection du chemin Pelletier et du chemin du Nord-du-Lac.

La directrice générale est autorisée à effectuer les démarches nécessaires auprès d'Hydro-Québec relativement à ce dossier.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

143-26

**32.9 Résolution – Participation financière pour le camion de crème glacée au  
Domaine Carte Blanche**

ATTENDU QUE le Domaine Carte Blanche tiendra une activité le 4 juillet prochain;

ATTENDU QU'une demande a été adressée à la Ville de Lac-des-Aigles afin de défrayer les coûts liés à la présence d'un camion de crème glacée;

ATTENDU QUE le coût demandé pour cette activité est de 250 \$;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Ouellet**

D'accepter la demande du Domaine Carte Blanche et d'autoriser une participation financière de 250 \$ afin de défrayer les coûts reliés à la présence du camion de crème glacée lors de l'activité du 4 juillet.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

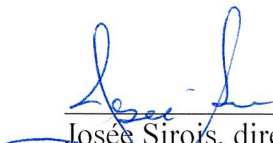
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, M. Michel Dubé, invite les citoyens à poser leurs questions.

Aucune.

**CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES**

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 117-26, 118-26, 119-26, 128-26, 131-26, 140-26 et 143-26.

  
\_\_\_\_\_  
Josée Sirois, directrice générale  
Ville de Lac-des-Aigles

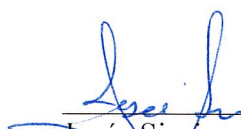
144-26 **33. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposés par Monsieur Michel Dubé, maire.

**Adopté.**

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps tout un chacun des résolutions.

  
\_\_\_\_\_  
Michel Dubé  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Josée Sirois  
Directrice générale